

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

20

Vérifier au prononcé

Examen Périodique Universel du Rwanda

Déclaration de

S.E. Mohamed AUAJJAR

Ambassadeur, Représentant Permanent

Genève, le 4 Novembre 2015

Monsieur le Président,

Je voudrais remercier Son Excellence Busingye Johnston, Ministre de la Justice et Procureur Général du Rwanda pour la présentation du second rapport de son pays à l'Examen Périodique Universel.

Au prix d'efforts nationaux considérables, le Maroc salue la phase de modernisation et de développement durable dans laquelle s'inscrit le Rwanda. Nous tenons à féliciter le Rwanda pour l'audace de sa constitution qui consacre 41 articles aux droits de l'homme et à la protection des libertés individuelles.

Ma délégation se réjouit de la coopération exemplaire du Rwanda dans le cadre du mécanisme de l'UPR. Ce haut niveau d'interaction traduit une orientation irréversible en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit.

Le Maroc salue l'adoption de la loi sur la Commission nationale des droits de l'homme qui souligne l'impératif de son indépendance et son autonomie ainsi que l'accroissement significatif et régulier de son budget lors des quatre dernières années. Ces progrès ont permis à la CNDH de redevenir pleinement conforme aux Principes de Paris à partir de Mai 2013.

Le Maroc appuie l'élaboration par le Rwanda du plan d'action national pour les droits de l'homme, qui devrait être lancé avant la fin de 2015.

Le Maroc soutient la réforme de décentralisation de la justice menée par le Rwanda et qui a permis la mise en place à l'échelon local de « Bureaux d'accès à la Justice ». Cet important chantier qui rapprochera la justice du citoyen consolidera les droits de l'homme.

Ma délégation se réjouit du succès des programmes de sensibilisation à la lutte contre la corruption menés par l'Ombudsman.

Nous félicitons également le Rwanda pour ses efforts de réforme du système éducatif afin de garantir l'accès au plus large nombre possible à ce droit fondamental, notamment à travers l'initiative « un enfant, un ordinateur portable ».

Pour conclure, le Maroc voudrait présenter les recommandations suivantes:

1-Mettre en place des programmes de formation et d'éducation aux droits de l'homme dans les différents cycles scolaires.

2-Développer des programmes axés sur l'employabilité, l'entrepreneuriat et la micro-finance afin de permettre aux jeunes un meilleur accès au marché du travail.

Je vous remercie Monsieur le Président.